

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mars 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 30

Votants : 30

N° 2

OBJET :

RESSOURCES
HUMAINES

ACTUALISATION
DES VACATIONS AU
SEIN DU
CONSERVATOIRE
DE VICHY
COMMUNAUTÉ

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY - C. BARDOT - J. KUCHNA - M. CHARASSE – N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – B. AGUIAR – C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ – M. GUICHERD – E. BARGE – P. SEROR – O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES – T. WIRTH – T. LAPLACE – JD. BARRAUD – JP. RAYMOND – S. MIZOULE-MORIER – S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET – J. ALAMAZAN – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme et M. M. F. SENNEPIN - M. MORGAND, Vice-Présidents.

Mmes et MM. – F. SZYPULA – S. BAUD – P. COLAS – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – V. TRIBOULET – R. DEJEAN – C. DUMONT – J. BLETTY, Conseillers Délégués, Membres.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 27 mars 2023

Publiée ou notifiée
le : 27 mars 2023

Monsieur le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la Délibération n°6 du Conseil Communautaire du 13 février 2020 relative à l'actualisation de certaines vacances et dispositions diverses en matière de remboursements de frais de personnels et rémunérations,

Vu la Délibération n° 3 du Conseil Communautaire de Vichy Communauté, en date du 23 février 2023, donnant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire de décider du règlement des vacances,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 16 mars 2023,

Considérant d'une part que dans le cadre de son activité, le Conservatoire de Vichy Communauté doit faire appel à des intervenants extérieurs pour l'organisation des jurys d'examen de fin de cycles ainsi que pour l'organisation de masterclass et stages, ces intervenants extérieurs pouvant être des enseignants artistiques statutaires ou contractuels d'autres établissements ou des musiciens contractuels,

Considérant d'autre part qu'au titre de l'organisation de concerts et de leurs répétitions, le Conservatoire de l'établissement est amené à faire appel au même type d'intervenants extérieurs,

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunal peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé, répondant à un besoin ponctuel de l'établissement qui ne peut pas être pourvu par un emploi permanent et que la rémunération rattachée à l'acte doit être déterminée,

Considérant que l'ensemble des interventions susvisées relèvent de vacations et qu'il convient d'en actualiser le taux d'indemnisation,

Propose au Bureau Communautaire :

- D'arrêter le taux de vacations pour l'ensemble des interventions susvisées (jurys d'examens - masterclass - stages - concerts et répétitions) à hauteur de 30 euros bruts pour une heure,
- D'inscrire les crédits afférents aux budgets de l'établissement public de coopération intercommunale.

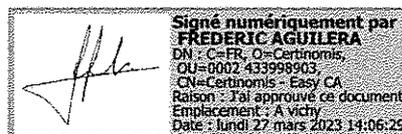
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 23 mars 2023.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23

Objet de l'acte : MARS 2023 RESSOURCES HUMAINES - ACTUALISATION DES
VACATIONS AU SEIN DU CONSERVATOIRE DE VICHY COMMUNAUTE

.....
Date de décision: 23/03/2023

Date de réception de l'accusé 27/03/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 23MARS2023_2

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230323-23MARS2023_2-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .4

Fonction publique

Autres categories de personnels

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 2.pdf (99_DE-003-200071363-20230323-23MARS2023_2-DE-1-
1_1.pdf)